

Berchem-Sainte-Agathe

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

Cabinet du Bourgmestre

Votre corresp. : **Sébastien GYSEN** Chef de Cabinet

Tel.: 02 464 04 82 Fax: 02 464 04 97

Courriel: sgysen@ 1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Objet : Conseil communal du 22-05-2014 – interpellation de Monsieur Stassen concernant le dossier « école secondaire » et la suite donnée à la motion ad hoc du 06/09/2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant le compte rendu des prises de contact demandé, tant avec les acteurs administratifs du dossier au plan régional et/ou communautaire, notamment l'ADT, un point sur le dossier vous a été donné lors du Conseil communal du mois de décembre 2013. A ce jour, l'administration a, à plusieurs reprises, rencontré le bureau d'étude mandaté par l'ADT. A chaque fois les documents présentés étaient erronés et les erreurs n'étaient pas prises en compte pour la présentation suivante, malgré nos relances et proposition de correction.

Concernant l'initiative du ministre-président Rudi Vervoort en vue de mobiliser les communes dans le dossier de création de places supplémentaires notamment dans l'enseignement secondaire, nous vous rappelons encore une fois que son appel à projet visait des agrandissements d'infrastructures existantes plutôt que le financement de nouvelles écoles.

Concernant le domaine de la BNB, l'acte d'achat sera signé le 18 juin prochain. Quant à sa finalité, nous vous avons déjà répondu à cette question : le domaine restera dédié au sport, notamment au vu de la finalité des subsides reçus par la Région et par la COCOF.

Concernant l'étude d'implantation d'une école secondaire sur les terrains réputés « à bâtir » de ce domaine, s'il est vrai que d'un point de vue urbanistique, au sens strict du PRAS, des structures d'équipement peuvent effectivement être implantées dans toutes les zones du territoire, il convient de veiller à l'impact des nuisances des équipements sur l'environnement. Ceci doit d'ailleurs toujours faire l'objet d'un rapport d'incidence détaillé. De ce fait, l'installation d'une école secondaire sera bien plus acceptable dans une zone mixte que dans un quartier résidentiel comme le terrain auquel vous faites référence.

Quoi qu'il en soit, ce terrain est de toute façon beaucoup trop exigu pour l'implantation d'une structure scolaire secondaire de ce type.

Concernant la question de la rentabilité de ces terrains réputés « à bâtir », la priorité pour l'instant est de trouver la formule gagnante quant à la gestion de ce domaine sportif.

Concernant le descriptif architectural des classes disponibles à l'école primaire communale sise place Roi Baudouin, un descriptif vous a déjà été donné lors du Conseil communal de décembre 2013.

Avenue du Roi Albert 33 1082 Berchem-Sainte-Agathe



Berchem-Sainte-Agathe

Cabinet du Bourgmestre

Votre corresp. : **Sébastien GYSEN** Chef de Cabinet

Tel.: 02 464 04 82 Fax: 02 464 04 97

Courriel: sgysen@ 1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Concernant le descriptif architectural de l'actuelle Maison de repos Val des Fleurs prochainement désaffectée, le bâtiment se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 4étages de +/-890m2 chacun. Soit 4.450m2 hors sol. A titre d'information et de comparaison, la nouvelle école fondamentale en construction présente une superficie hors sol de +/-3.300m2 et 430m2 de sous-sols, pour une capacité de 340 élèves. A noter que, cette école ne sera pas équipée d'une salle de gymnastique en raison de la proximité du complexe sportif.

Concernant une initiative du Collège en vue de favoriser une étude de faisabilité d'implantation d'une école secondaire d'enseignement général sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe, nous cherchons actuellement un terrain que nous pourrions proposer à la Fédération Wallonie Bruxelles.

Concernant la prise en considération des constats de discrimination établis par le Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren, il n'appartient pas au Collège des Bourgmestre et Echevins de prendre position à ce sujet d'une manière ou de l'autre.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance, Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE